

Logements, supermarché... maire et député s'écharpent

EGUILLES Au départ, M. Laqhila organisait une réunion sur le projet Leclerc...



Entre le maire d'Éguilles, Robert Dagorne, et le nouveau député de la circonscription, Mohamed Laqhila, on sent, à voir les allers-retours de lettres publiques, comme un terrain de dissensions s'installer.

/PHOTOS ARCHIVES SERGE MERCIER ET CYRIL SOLLIER

Soul au monde, envers et contre tous, le maire d'Éguilles. Et campé sur ses positions. Rien n'ébranle Robert Dagorne.

Le préfet? Voilà des années que les représentants de l'État qui se sont succédé "l'enguirènement" pour qu'il applique la loi sur le logement social. Les amendes pleuvent pour carence (80 logements quand il en faudrait 700)? Il les défère devant le tribunal et même, parfois, il gagne. Aura-t-il autant de bonheur avec une amende qui pourrait être multipliée par cinq (soit la bagatelle de 600 000€ par an se-

lon ses calculs, 1,2 million selon l'opposition)? L'avenir le dira.

Le plan local d'urbanisme? Retoqué par le préfet, encore lui. Ce dernier a déféré devant le tribunal administratif le PLU voté en mars sur pratiquement tous ses aspects. Pas grave: Robert Dagorne attend le calendrier judiciaire, sait que cela peut prendre du temps. Si le PLU est annulé? Il fera appel et voilà une affaire qui va durer cinq bonnes années pendant lesquelles le document sera exécutoire, assure-t-il. Oui mais et après? Et bien on revient au bon vieux plan d'occupation des sols, il est où, le pro-

blème?

L'affaire du terrain Bovero, sur lequel Leclerc tente depuis 2012 d'implanter une grande surface commerciale malgré le refus du maire? En procès, toujours, entre commission départementale de l'équipement commercial qui dit non, et la nationale qui dit oui - "forçément, c'est Paris" - procès, encore et toujours.

Et voilà-t-il pas que le nouveau député MoDem de la circonscription, Mohamed Laqhila, vient se mêler des terres égouillennes. Il dit avoir entendu la population, pense que le projet créera de l'emploi, s'interroge

sur l'opportunité de l'arrivée de Leclerc. Il veut organiser une réunion publique pour en débattre. Pas dans une salle municipale, refusée par le maire. Robert Dagorne lui a adressé une lettre ouverte. Le député a répondu sur le même mode et appuie là où ça fait mal - le logement social, le PLU retoqué, les amendes, etc. M. Dagorne n'ira pas à cette réunion, les affaires municipales, c'est lui. L'autre, "il vote les lois". Le député répond "excès de pouvoir du maire".

Napoléon n'est pas encore prêt à embarquer vers l'île d'Elbe. **Carole BARLETTA**

L'INITIATIVE DU DÉPUTÉ LAQHILA POUR LE PROJET LECLERC

"Il vient s'immiscer dans les affaires municipales!"

La commune a attaqué la décision de la commission nationale d'équipement commercial qui a accordé à Leclerc l'autorisation d'un supermarché de 2450 m² et d'un drive. Moins que les premiers projets. Mais Robert Dagorne n'en veut toujours pas. Le terrain, l'ex-concession Bovero, est de 26 000 m² et il assure que rien ne pourrait empêcher une extension ultérieure. En mars, l'UPE13 a lancé une pétition contre le projet de logements à la Jalassière au détriment du foncier économique dans une zone comptant 250 entreprises employant 2 000 salariés. L'opposition résume ainsi sa position: "Leclerc ne pourra pas dévitaliser un centre-ville qui se meurt déjà."

Le député Laqhila souhaite un vrai débat: "Le taux de chômage de ma circonscription avoisine les 12%, il me tient à cœur de soute-

nir les surfaces commerciales avec la création de 120 emplois", écrit-il dans une lettre ouverte, avec une (longue) liste des personnalités convoiées: préfet, président de la chambre de commerce, de l'UPE, la CPME13... et le conseil municipal d'Éguilles. Le maire a rendu publique sa réponse, jugeant cette rencontre "inopportune" dans un contexte de procédures en cours... Et donne son point de vue sur le PLU déferé devant le tribunal puisque le député MoDem l'évoque dans son invitation. Du coup, M. Laqhila a publié dernièrement une nouvelle lettre ci-gilante. "Le maire continue à enfreindre la loi (sur le logement social, Ndlr) et à bloquer le projet d'un centre commercial créateur d'une centaine d'emplois et de nouveaux revenus."

"Je souhaite que l'on écoute les porteurs

du projet mais aussi les commerçants d'Éguilles, les habitants, qu'on débattenne, nous dit-il. Le maire refuse de venir mais je convie l'ensemble du conseil municipal."

"Qu'est-ce que le député vient s'immiscer dans des affaires municipales?, s'emporte Robert Dagorne. Qu'il s'occupe de voter des lois, moi je gère mes 3 300 ha communaux."

Lors de la campagne législative, Mohamed Laqhila avait signé la charte de l'association En toute franchise qui pourfend les grandes surfaces, et avait joint un long courrier où il affirmait notamment: "Le discours de promoteurs des grandes surfaces, vantant la création d'emplois, sans analyse globale des conséquences induites, ne suffit plus."

Réunion lundi 20 novembre à 18h30 à la résidence Adonis, CD10 (route de Berre) à Éguilles.

LE PRÉFET RETOQUE LE PLU

Adopté en conseil municipal le 21 mars, le PLU a été déferé par le préfet devant le tribunal. Robert Dagorne a publié sur le site internet de la commune la réponse qu'il lui a adressée après sa lettre d'observations. Le préfet lui reproche pas respecter la loi sur la densification urbaine. "Impossible", se bornait à répondre le maire, sauf peut-être sur certains secteurs pavillonnaires. Justement, relève le préfet, le PLU aggrave la consommation des espaces naturels.

L'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) à la Jalassière? C'est là où Leclerc veut construire. C'est là où le maire veut un nouveau centre de vie, déjà organisé autour de nombreux commerces présents, et poser 80 logements. Le préfet estime ce choix déconnecté des centralités, il aurait mieux valu s'intéresser au cœur du village et la zone est inondable. Pas sur le site choisi, rétorque le maire. Requalification de la gendarmerie et de l'Éphad sont aussi critiquées, et le fait de réserver un site en risque inondable pour l'aire d'accueil des gens du voyage. Sur ce point, Robert Dagorne est d'accord: on la fera plus tard, alors... L'opposition avait voté contre le PLU qui a été attaqué par des Éguillens. Salvatore Di Benedetto rappelle que par arrêté, le préfet peut préempter sur des zones ciblées les terrains que leurs propriétaires souhaitent vendre. Mais au prix des Domaines. CQFD: les propriétaires ne vendent plus. Et que si le PLU est annulé, "la commune perdra sa compétence en la matière. Soit c'est le règlement d'urbanisme national qui sera applicable, soit l'ancien Pos. Dans tous les cas, comment déposer un permis de construire avec la perspective que le PLU pourrait être annulé?"

Logement social: l'amende amère

Depuis des années, M. Dagorne fait de la résistance face à la loi qui lui impose construire des logements sociaux. Il en faudrait 710 en 2025 contre les 180 actuels. Et le PLU adopté est loin d'y apporter une solution, qui en envisage quatre-vingts d'ici 2021. Le préfet dans son courrier relève "la production de 450 logements indifférenciés avec de grandes incertitudes sur leur réalisation. Votre situation de carence aurait dû vous conduire à mobiliser tous les outils réglementaires". Réponse du maire: "L'application de ces lois paraît difficile pour un village composé de logements essentiellement résidentiels avec l'un des marchés immobiliers les plus chers du pays d'Aix".

La commune doit s'acquitter chaque année d'une amende de 276 000€ pour carence. La commission de la loi SRU vient de décider de durcir les sanctions. Huit communes en France pourraient voir leur pénalité multipliée par cinq. Dont Éguilles. "Il y en a ras le bol de nous stigmatiser, réagit l'élu. Comment cette commission réunie depuis un bureau parisien se permet de juger? Cette loi est arbitraire, sans discernement et doctrinaire. Si demain je deviens magicien, qu'on trouve des terrains, construit, comment je finance de nouveaux groupes scolaires, des crèches? Alors que l'État nous a supprimé 850 000€ de dotation?" La pénalité? "Ten ai déjà eu, j'ai déféré l'arrêté préfectoral en justice, j'ai gagné deux fois." Pour l'opposition, M. Di Benedetto se demande si demain, la commune ne va pas tomber dans la tutelle financière avec ces frais supplémentaires...

D'autres maires des plus réalocitrants du pays d'Aix ont calmé le jeu avec l'État en négociant avec le préfet dans le cadre des contrats de mixité sociale. D'autres ont inscrit dans le PLU des projets dont ils affirment qu'ils ne verront jamais le jour. Pourquoi Robert Dagorne n'a pas fait de même? "Parce que j'ai une certaine honnêteté intellectuelle, moi, je ne signe pas ce qui est irréal." Inébranlable...